

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2020

Le **seize juillet 2020, à 19 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de Vayrac , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.**

Présents : Mmes BINET, DROMAIN, GAUCHER, POUJOL, BRUN, BOUDOU

MM.BARRIERE, FRICKER, JOS, LAQUIEZE, POUMEYROL, VERDIER, BREULEUX

Absente : Mme THEODOSE

Procurations : de C THEODOSE à R.POUMEYROL

Secrétaire de séance : Carole BINET

Début de séance à 19H35

1 –1 - Présentation et vote du budget communal 2020

Monsieur le Maire explique que la loi d'urgence a prévu cette année de reporter la date d'adoption des budgets au 31 juillet (au lieu du 30 avril) puis il donne quelques explications sur le budget : celui-ci comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Si la section de fonctionnement dégage un excédent, celui-ci est reporté en recettes d'investissement.

Il est affecté 355 244.51 € en réserve. Le résultat d'exploitation de l'exercice précédent est de 160 043.27 €

La section de fonctionnement s'élève à 1 458 290.06 €

La section d'investissement s'élève à 1 012 548.21 €

Le budget communal s'équilibre en dépenses et recettes à **2 470 838.27 €**

Quelques précisions :

- Les charges à caractère général sur le budget précédent s'élevaient à 409 700 €, cette année 421 500 € et s'explique en partie ainsi :

- Le montant des carburants a augmenté (consommation élevée)

- Le montant prévu pour l'achat de vêtements de travail augmente car il y a des besoins.

- « Location immobilière » : la commune paye un loyer à Lot Habitat pour la location du bâtiment qui abrite la brigade de gendarmerie. En contrepartie, elle répercute ce loyer à la gendarmerie. Ce loyer, réévalué en septembre 2018 est maintenant supérieur au montant du loyer payé.

- Suite à l'achat de la propriété Rivassou, en vue de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le montant des honoraires dû au Notaire est prévu.

- Article « alimentation » : la mairie paye le goûter du matin distribué aux enfants de l'école maternelle (envisager de revoir cette procédure : pas recommandée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation)

- « Taxe foncières » : Evelyne Dromain demande si les taxes foncières de la maison Rivassou ont été prévues. Non, pas pour l'instant, si le montant de cet article est supérieur aux prévisions, cela sera compensé par d'autres articles.

Petit rappel : le montant prévu sur un article peut être supérieur aux prévisions, à conditions que le montant de la tête de chapitre ne dépasse pas la prévision.

- « Charges de personnel et frais assimilés » :

Gérard Barrière demande s'il a été prévu la création d'emploi d'un agent supplémentaire. Le travail actuel ne donne pas satisfaction. Il manque du personnel. Les bords de Dordogne sont très sales.

Monsieur Le Maire explique qu'il faut prendre son temps pour recruter, faire le bon choix. Il pourrait s'agir d'un agent susceptible d'être chef d'équipe.

Le virus de la Covid-19 a perturbé le déroulement normal du travail et le Maire argumente par le fait que la municipalité a dû répondre à beaucoup de demandes.

Pas d'embauche prévue d'ici la fin de l'année.

- Chapitre 65 : « autres charges de gestion courante » :

- « subventions aux associations » : Certaines baisses sont dues au fait que les associations ne demandent rien cette année. Le confinement a contraint celles-ci à annuler des manifestations.

.- « indemnités » : le montant passe de 48 500€ à 55 000 €. Evelyne Dromain et Gérard Barrière sont étonnés d'une telle augmentation.

Monsieur le Maire dit que celle-ci a été proposée lors de la réunion au cours de laquelle les taux ont été votés, que cette augmentation s'explique par la loi du 27 décembre 2019 qui prévoit une revalorisation des indemnités des élus, applicable au 1^{er} janvier 2020.

Evelyne Dromain et Gérard Barrière disent ne pas avoir évalué l'incidence financière au moment du vote de la délibération fixant le montant des indemnités. Ils auraient souhaité que des montants soient clairement annoncés et non des taux.

Ils précisent que l'ancien conseil avait pris la décision de ne pas augmenter les indemnités. A cela, Monsieur le maire rajoute que cela paraissait difficile trois mois avant l'échéance des élections.

- « Article 7084 6 » - recettes

Cette somme correspond au remboursement par Cauvaldor des salaires des agents pendant le temps périscolaire.

Dans les dépenses d'investissement, est prévu :

- L'achat du terrain Rivassou (sans emprunt).

- « matériel Roulant » : augmentation de 30 000 € pour l'achat d'un véhicule.
- La mairie participe au projet numérique de l'école maternelle pris en charge à 50% par l'état. La commune doit prévoir la somme de 5000 €.
- Éclairage public : 10 lampadaires LED ont été installées à Mézels (1500 €)
- Transformation de l'ancienne perception en bureaux pour le syndicat mixte de la Dordogne moyenne et Cère (SMDMCA). Un emprunt sera contracté pour réaliser cette opération, le Syndicat payera un loyer qui couvrira le montant du prêt.

Gérard Barrière souhaiterait ouvrir une opération pour le projet de réalisation d'un giratoire au nord de VAYRAC. Déjà largement évoqué et demandé au Département, celui-ci résoudrait le problème de dangerosité de la sortie de Vayrac en direction de Brive lorsque la déviation sera en place. Le fait d'inscrire cette opération permettrait de « figer » ce projet.

Monsieur le Maire dit que dans la mesure du possible, une opération sera inscrite au budget.

Evelyne Dromain demande pourquoi les opérations n° 43 « numérisation cinéma », et N°42 « entrée des bourgs » n'apparaissent plus sur le budget. Monsieur le Maire explique que ces opérations n'ont pas généré d'écritures l'an passé, ni de prévisions cette année, et de ce fait n'apparaissent pas.

Gérard Barrière et Evelyne Dromain pensent qu'il faut anticiper avant la déviation et travailler sur les entrées de bourg prévues dans l'étude.

- « Autres établissements publics » : 100 000 € sont prévus pour alimenter le budget annexe « lotissement la brousse ».
- « FCTVA » : remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année passée, par l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune pour l'année 2020

1 -2 - Présentation et vote du budget du service de l'assainissement 2020

Il est affecté 48 493.76 € en réserve. Le résultat d'exploitation de l'exercice précédent est de 17 162.86 €

La section de fonctionnement s'élève à 161 430.86 €

La section d'investissement s'élève à 229 367.04 €

Le budget de l'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à **390 797.90 €**

Quelques précisions :

« Rémunération d'intermédiaires et honoraires » : il s'agit là de la rémunération dû au SYDED pour le traitement des boues de la station d'épuration. Cette année, il est prévu 29000 € contre 900 € l'an passé.

Cette augmentation s'explique par les normes exigées pour le traitement de ces boues pendant la période de crise sanitaire. Il sera bon de se renseigner pour demander une aide de l'Etat afin de prendre en charge cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif du service de l'assainissement l'année 2020

1-3 - Présentation et vote du budget du service de l'Eau 2020

Il est affecté 35 367.07 € en réserve. Le résultat d'exploitation de l'exercice précédent est de 553 €

La section de fonctionnement s'élève à 173 839.79 €

La section d'investissement s'élève à 150 487.55 €

Le budget de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes à **324 327.34 €**

Quelques précisions :

Un constat est avancé : la consommation d'eau est en baisse tous les ans.

Ce budget est très fragile : résultat d'exploitation de l'exercice précédent (553 €).

Il s'équilibre tout de même grâce, notamment cette année au reversement de la TVA sur les gros travaux réalisés l'an passé (72 104 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif du service de l'eau pour l'année 2020

1-4 - Présentation et vote du budget « lotissement de la brousse » 2020

On retrouve ici la somme issue du budget communal : 100 000 € qui servira à l'acquisition des terrains PERRINET et ALIBERT.

Le budget du lotissement de la brousse s'équilibre en dépenses et recettes à **200 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement de la brousse pour l'année 2020

2 - Vote des subventions de fonctionnement aux associations pour 2020

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les associations, comme tous les ans, avaient déposé leur demande de subvention avant le 31 janvier.

Or, cette année, en raison de la crise sanitaire, beaucoup de manifestations ont du être annulées.

La commission « vie associative » a donc pris contact avec chaque association pour faire le point sur leur demande.

Il en ressort qu'un certain nombre d'associations n'ont pu ou ne feront pas leur manifestation, et abandonnent leur demande.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des subventions communales aux associations restantes, proposée par la commission, qui s'établit ainsi :

| Association | Montant |
|---|-----------------|
| Amicale Sapeurs Pompiers | 700 € |
| Amitiés vayraçoises | 400 € |
| Anciens Combattants | 250 € |
| Association Multi rencontres du Rionet | 250 € |
| Assiette Volante | 700 € |
| Association Parents d'Elèves du Collège | 500 € |
| Association Sportive du Collège | 450 € |
| Association Saint Martin (2019 + 2020) | 200 € |
| Ecole Maternelle | 600 € |
| F.C.H.Q. | 1500 € |
| La Cabrette | 300 € |
| Les Chats libres Vayraçoises | 150 € |
| Avenir du Haut Quercy | 100 € |
| Les Caminols Vayraçois | 300 € |
| Coopérative Ecole Primaire | 1450 € |
| Dynamic Basket | 500 € |
| Les Galets d'Or | 400 € |
| R.C.H.Q. | 1500 € |
| Société de pêche | 400 € |
| Vayrac 2000 | 1500 € |
| Total | 12 150 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et une abstention (Jean-Marie BREULEUX) accepte le versement des subventions sus visées.

3 - Délibération pour modification du tarif de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire explique qu'il est inévitable d'envisager une augmentation du tarif de distribution d'eau. De gros travaux d'entretien seront à réaliser cette année.

La dernière augmentation a eu lieu en 2017, avec les tarifs suivants :

Tranche de 0 à 250m³ : 0.67 €/m³,

Tranche 251 à 1000 : 0.75 €/m³

Tranche > 1000 : 0.80€/m³.

Il propose une augmentation de 4% pour cette année, puis 4% l'an prochain.

Ce qui donnerait les tarifs suivants pour 2021 :

Tranche de 0 à 250m³ : 0.696 €/m³,

Tranche 251 à 1000 : 0.78 €/m³

Tranche > 1000 : 0.83€/m³.

Jean-Marie Breuleux demande s'il serait possible de mettre en place une mensualisation.

Monsieur le Maire répond que la question a été posée au Trésor Public, qui nous a apporté une réponse négative.

Gérard Barrière et Rémy Jos pensent qu'il faudrait envisager une plus grosse augmentation.

Monsieur le Maire préfère lisser cette augmentation sur 2 ans.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Marie BREULEUX), accepte de fixer les tarifs de distribution d'eau potable comme indiqués ci-dessus.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Août 2020.

4 - Avenant n°1 – Marché réduction pollutions domestiques Rue de la Fontaine, la Rabanie, entre les deux sourdoires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 29-05-2018 attribuant le marché « Assainissement collectif (Eaux usées et eaux pluviales) - Eau Potable - Rue de la Fontaine, la Rabanie, Entre les deux sourdoires» pour un montant de 284 731 € H.T.

Il informe l'assemblée qu'au cours des différentes réunions de chantier, une modification par rapport au marché initial a été prise.

Cette modification a pour objet :

« Dans le marché initial, il était prévu que sur le secteur de la Rabanie, de refaire la voirie en bicouche, uniquement sur l'emprise de la tranchée. Or, la commune souhaite que la réfection de voirie porte sur toute la largeur de voirie, sur ce secteur »

Ces travaux supplémentaires engendrent un surcroît par rapport au marché initial.

Pour se conformer à la législation en vigueur, il y a lieu de passer un avenant pour définir le nouveau montant du marché.

Il convient d'établir un avenant n°1 établi sur la proposition de l'entreprise BROUSSE et Fils.

Montant HT de l'avenant n° 1 : 2 420 € H.T.

Ce qui porte le montant total du marché à 287 151 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant n° 1 au marché «Assainissement collectif (Eaux usées et eaux pluviales) - Eau Potable - Rue de la Fontaine, La Rabanie, Entre les deux Sourdoires », ce qui porte le montant total du marché à 287 151 € H.T.

Questions diverses :

- Evelyne Dromain dit avoir été interpellée par une habitante de l'Avenue du pré neuf, qui demande à ce que les fleurs déposées autour de l'arbre où a eu lieu l'accident mortel l'an dernier, soient enlevées.

Un long débat s'installe et l'assemblée conclut que cette demande à la famille est plutôt délicate, le sujet est encore trop douloureux.

Monsieur le Maire décide de ne pas intervenir pour l'instant.

- Daniel Verdier demande à Monsieur le Maire de donner quelques informations sur la gouvernance de Cauvaldor.

Monsieur le Maire informe que l'élection du Président et de 15 Vice-Présidents s'est déroulée le 9 juillet. Raphael Daubet a été élu Président. Monsieur le Maire était candidat au poste de Vice-Président en charge de la communication, mais n'a pas été élu.

Néanmoins, il siègera au bureau.

Gérard Barrière regrette que Vayrac n'ai plus de Vice-Président au sein de Cauvaldor pour défendre les projets importants pour notre commune, tels que la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le giratoire Nord, le lotissement..., ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il ne doit pas y avoir d'inquiétude, qu'il entend bien être très vigilant sur les décisions à prendre au sein de Cauvaldor.

Fin de séance à 22h